

L'éco ZÉRO DÉCHET



Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan



n°6 / HIVER 2020

ZDZG : nous avons réduit,
continuons ainsi ! [> page 3](#)



KERVIGNAC

NOSTANG

MERLEVEZ

PLOUHINEC

SAINTE-HÉLÈNE



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

ACTUALITÉS

Extension des consignes de tri :
des résultats encourageants !

[> page 3](#)



Objectif : ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

ZÉRO DÉCHET
ZÉRO GASPILLAGE
3 années d'actions

[> page 5](#)



NOUVEAU À LA DÉCHÈTERIE

Collecte des couettes
et oreillers

[> page 6](#)



Jacques Le Ludec
Président
de la Communauté
de Communes Blavet
Bellevue Océan

Édito

Depuis sa création, la CCBBO s'est toujours efforcée d'innover, avec la mise en place de la collecte sélective en points d'apport volontaire dès 2003, la distribution de composteurs individuels depuis 2007, la collecte en porte-à-porte en bacs individuels en 2009, l'extension des consignes de tri en 2019... C'est donc tout naturellement que la collectivité s'est engagée dès 2009 dans la réduction des déchets en signant avec l'ADEME un Programme Local de Prévention. Dix ans plus tard, la CCBBO a rempli sa mission : des actions concrètes, des partenaires locaux mobilisés et un objectif de réduction des ordures ménagères assimilées largement atteint.

Ce travail sur les cinq communes de notre territoire a porté ses fruits et la réduction des déchets devient un réflexe au quotidien, une nouvelle façon de vivre et de consommer. C'était aussi l'objectif porté par l'évolution du mode de tarification du service initiée en 2013 avec la mise en place de la redevance incitative.

Sommaire

ACTUALITÉS

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

- Premier retour satisfaisant p.3
Le devenir des plastiques..... p.3

ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

- Trois ans pour expérimenter..... p.4/5
Stop au jetable..... p.6
Les 5R..... p.6

DÉCHÈTERIE

- Collecte des couettes
et oreillers usagés..... p.7
Des travaux à venir p.7

POINT INFOS

- Piles, médicaments, pneumatiques..... p.8

Forte de ce succès, la collectivité est aujourd'hui labellisée Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage,

...avec une volonté d'animer le territoire en termes de réduction des déchets et le faire entrer dans une démarche d'économie circulaire.

Au-delà du bilan du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage qui vous est présenté dans cette édition, il s'agit de remercier tous les acteurs et de dire que sans vous, les résultats n'auraient certainement pas été à la hauteur de nos ambitions pour le territoire.

2020 sera une année charnière pour notre Communauté de Communes. D'importants travaux nous attendent au niveau de la déchèterie avec un objectif essentiel : vous permettre de trier encore plus. De ce geste de tri, découleront une plus grande valorisation des déchets et une meilleure maîtrise des dépenses.

Sur ces mots, je vous souhaite une bonne lecture.

La Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à cette publication.

Directeur de la publication : Jacques Le Ludec

Rédaction : CCBBO

Réalisation : mbstudio.bzh

Impression : IMPRIGRAPH

Tirage : 9 500 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle est interdite.



Un doute, une question...

Vous avez des remarques à faire, des questions sur le tri, n'hésitez pas à nous contacter :

CCBBO - Parc d'activités de Bellevue - Allée de Ti Neùé - 56700 Merlevenez

Tél. 02 97 65 16 16 - dechets@ccbbo.fr

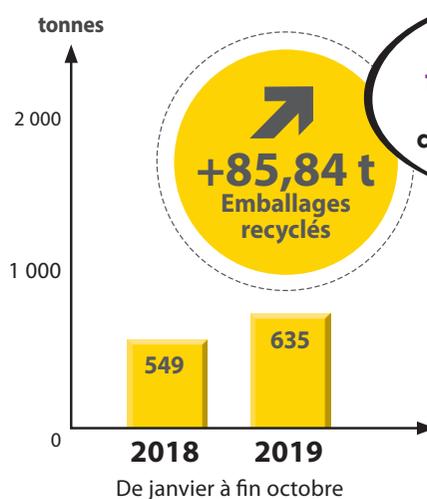
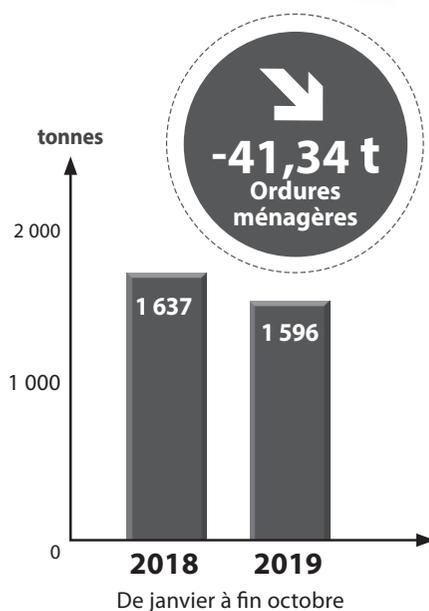


Extension des consignes de tri

Premier retour satisfaisant

Depuis janvier, la liste des produits valorisables s'est allongée sur le territoire de la Communauté de Communes. Cette extension des consignes de tri a été bien suivie.

Tous les emballages sont désormais collectés dans les bacs et sacs jaunes. Cette extension des consignes de tri date de janvier dernier. Les nouveaux emballages collectés portent sur les plastiques souples (petits films d'emballage, sachets plastiques), les barquettes en plastique ainsi que les pots de yaourts.



Plus de déchets triés et recyclés, c'est moins de déchets incinérés.



... **Résultat** : les tonnages d'emballages triés ont augmenté. À l'inverse, les tonnages d'ordures ménagères ont diminué sur cette même période.

Le devenir des plastiques

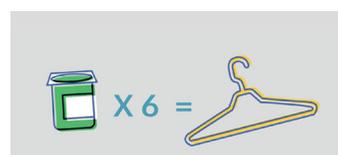
De la collecte au recyclage, les acteurs de la filière travaillent ensemble pour faire évoluer les techniques de tri et définir de nouvelles méthodes de recyclage (modernisation des centres de tri, nouveaux débouchés pour le plastique, etc.) pour que nos déchets soient encore plus valorisés.

Soyez assurés que notre repreneur d'emballages en plastique, Valorplast, travaille en partenariat avec les entreprises industrielles en France et en Europe pour garantir des débouchés à toutes les matières plastiques que les collectivités trient et collectent.

75 % des tonnages d'emballages plastiques ménagers confiés à VALORPLAST ont été recyclés en France et 25 % en Europe limitrophe (Espagne, Italie, Allemagne, Pays -Bas, etc. ...)

Les débouchés des emballages plastiques collectés puis recyclés sont multiples et variables en fonction des types de plastique.

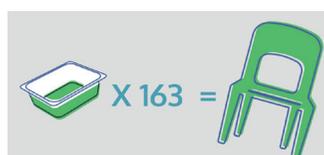
Attention :
le plastique ne se recycle pas à l'infini !



6 pots de yaourts = 1 cintre



7 films et sacs = 2 sacs poubelles de 100 litres



163 pots et parquettes = 1 chaise de jardin



49 pots et barquettes = 1 arrosoir

... **Objectif** : zéro plastique à usage unique.

+ d'informations sur www.ccbbo.fr



2016 > 2019 : TROIS ANS POUR EXPÉRIMENTER

Novembre 2015 : la CCBBO est désignée lauréate dans l'appel à projets lancé par le ministère de l'Ecologie et obtient le label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » pour la période 2016-2019. L'intérêt ? Au-delà d'une reconnaissance sur l'engagement environnemental du territoire, il s'agissait à partir des subventions de l'ADEME d'agir concrètement pour réduire le volume des déchets.

Cette labellisation a permis de fédérer les acteurs du territoire dans une dynamique novatrice et porteuse de sens : les écoles, les associations, les professionnels, les habitants à travers les actions mises en place...

Quelques chiffres :

Manifestations éco-responsables

Événement sportif, manifestation culturelle, fête de quartier, salon, kermesse, vide-greniers... De nombreuses manifestations de petite ou grande envergure se déroulent sur le territoire de la CCBBO. Depuis 2016, la Communauté de Communes accompagne les organisateurs pour rendre l'événement plus durable, avec des conseils pour réduire les déchets et améliorer le tri sélectif.

- **156** manifestations suivies
- **91 086** gobelets réutilisables utilisés
- **64%** de déchets valorisés



Réparation et réemploi

La réparation, la réparation et la réutilisation sont au cœur de l'économie circulaire, en permettant une réduction des consommations de ressources et des déchets par un allongement de la durée d'usage et de vie des produits et de leurs composants. Pour encourager la réparation plutôt que l'achat d'objets neufs, la CCBBO :

- Propose aux artisans de la réparation du territoire d'intégrer le réseau des Répar'Acteurs. La démarche est déployée par les Chambres de métiers et de l'artisanat de Bretagne.
- Accompagne l'organisation d'un Repair Café. Des bénévoles animent cet atelier tous les 1ers samedis du mois à Kervignac.



- **9 Répar'acteurs** sur la CCBBO
(liste consultable sur <https://www.crma.bzh/crma-bretagne/reparacteurs>)
- **15 ateliers organisés - 276 visiteurs** d'avril 2018 à octobre 2019
- **12 bénévoles**
- **7 appareils réparés en moyenne par atelier** - 100 objets réparés au total

Éco-exemplarité du service public

La CCBBO met à disposition des services techniques des 5 communes de son territoire un broyeur à végétaux professionnel.

Grâce à cet outil, la Communauté de Communes mise sur une baisse des tonnages en déchèterie et souhaite positionner ce broyeur comme un véritable outil de prévention de la production de déchets verts sur son territoire.

Le broyage est utilisé en paillage sur les espaces verts des communes.

- **37** prêts du broyeur
- **1 014 m³** de déchets broyés





Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les restaurants scolaires du territoire ont bénéficié d'un accompagnement pour traquer et supprimer toutes les pertes alimentaires. À la clef : la limitation du gaspillage alimentaire et autant d'économies financières réalisées !

... 1 956 élèves sensibilisés

... 37% de gaspillage en moins

Compostage et broyage

En France, les biodéchets représentent en moyenne 30% de nos poubelles ménagères. Épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin... tous ces déchets organiques peuvent être valorisés par compostage. Nul besoin d'être un expert pour adopter cette pratique ! Et ses bienfaits ne sont plus à démontrer : réduction de la quantité d'ordures ménagères à traiter et diminution de leurs odeurs, production d'un amendement naturel et gratuit pour enrichir la terre des plantations... En complément, une aide à la location de broyeur peut être apportée aux particuliers pour limiter les apports de végétaux à la déchèterie.

... 4 832 composteurs distribués

... 79 aides accordées pour 3 510 €

La CCBBO met à disposition des usagers des composteurs individuels.



Coopération inter-entreprises

Pour aider les entreprises du territoire à gérer leurs déchets et les accompagner dans des démarches éco-responsables, la CCBBO propose aux entreprises volontaires (tous secteurs d'activité) d'être accompagnées par leurs services ou l'un des partenaires consulaires. Objectif : encourager les démarches collectives de gestion et d'échanges entre entreprises. Sur une même zone d'activité économique, deux entreprises voisines peuvent être amenées à jeter ce que l'autre achète. Palettes, cartons, bois... autant de déchets qui peuvent être échangés entre entreprises et constituer de nouvelles ressources à coût zéro.

Pour faciliter les échanges entre entreprises à l'échelle locale, une démarche de synergies inter-entreprises, aussi appelées d'écologie industrielle et territoriale (EIT), est en cours sur le territoire de la CCBBO.



... 1 plateforme numérique collaborative
www.partageonsnosressources.bzh

... 28 ateliers participatifs organisés

... 60 acteurs engagés

... 12 actions définies

Éco-défis des artisans et commerçants

En entreprise, beaucoup de déchets et de gaspillage peuvent être évités par la mise en place de nouvelles habitudes et d'éco-gestes parfois très simple : remplacer les gobelets plastiques jetables par des gobelets réutilisables, installer un mousseur à eau sur les robinets, remplacer un produit chimique dangereux par une alternative respectueuse de l'homme et de l'environnement, etc.

Pour se lancer dans ce processus d'amélioration continue et pour pouvoir valoriser cet engagement auprès du grand public, la CCBBO a proposé aux entreprises d'être accompagnées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans le dispositif éco-défis. Objectif la 1ère année : accomplir 3 éco-défis dans les 7 thématiques suivantes : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits, responsabilité sociétale.

... 14 entreprises labellisées



Merci à l'ensemble des acteurs et partenaires mobilisés !

+ d'informations sur www.capzerodechet.bzh



Stop au jetable

Gobelets, sacs, touillettes, coton-tiges, pailles... Chaque année, les pays de l'Union européenne produisent près de 25 millions de tonnes de déchets en plastique. Pour interdire la production et la consommation de ces matières plastiques polluantes pour l'environnement et qui mettent des dizaines d'années à disparaître, plusieurs textes ont été votés ces dernières années aux niveaux français et européens. On fait le point sur la mise en oeuvre des différentes interdictions.



➔ Depuis 2017, les sacs en plastique jetables c'est fini !

Avant l'interdiction, 5 milliards de sacs en plastique à usage unique étaient distribués en caisse des commerces chaque année en France. Utilisés quelques minutes, ces sacs mettent plusieurs centaines d'années à se dégrader et sont ingérés par les animaux marins et les oiseaux.

C'est pourquoi la loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015 a mis fin à la distribution, à titre onéreux ou gratuit, des sacs de caisse en plastique à usage unique destinés à l'emballage de marchandises dans les points de vente.

➔ À partir de 2020, extension de l'interdiction à d'autres produits en plastique.

À partir du 1^{er} janvier 2020, l'interdiction du plastique va s'étendre à de nouveaux produits plastiques dits « à usage unique » :

- La vaisselle jetable en plastique : gobelets, verres et assiettes jetables,
- Les touillettes et pailles en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires,
- Les coton-tiges en plastique,
- Et à partir de 2021, les bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires.

Dès maintenant, soyez acteur en appliquant la méthode des 5 R :





Vous débarrasser de vos couettes et oreillers usagés près de chez vous, c'est facile !

LES COUETTES ET LES OREILLERS VONT DANS LE CONTENANT COUETTES ET OREILLERS

POUR ÊTRE RECYCLÉS OU VALORISÉS EN ÉNERGIE.



Vous venez d'acheter une nouvelle couette et vous ne savez pas quoi faire de l'ancienne ? Votre oreiller autrefois si moelleux a perdu de son confort et vous voulez le changer ? Vous n'avez plus un seul espace de rangement disponible chez vous pour stocker les vieux traversins, les sacs de couchage et sur-matelas dont vous ne vous servez plus ?

écomobilier

Désormais vous pouvez apporter vos couettes, oreillers, sacs de couchage et coussins usagés à la déchèterie de Merlevenez. Ils sont acceptés dans la filière Eco mobilier. Quel que soit leur état : mêmes abîmés ou déchirés. Attention ! Ne pas déposer les couettes et oreillers directement dans la benne Meubles. Un contenant dédié leur est réservé. N'hésitez pas à demander au gardien. Ils seront ensuite recyclés ou valorisés en énergie.



RAPPEL les textiles d'habillement, le linge de maison tels que les housses, taies d'oreillers, draps, couvertures, alèses, serviettes de bain sont quant à eux toujours à déposer dans les conteneurs LE RELAIS.

Déchèterie : des travaux à venir

Conçue il y a plus de 25 ans, la déchèterie de Merlevenez a vu sa fréquentation exploser, avec près de 60 000 visites en 2018. Si elle n'est pas dimensionnée pour absorber l'ensemble des flux, elle ne répond plus en outre aux normes de sécurité actuelles, ni aux enjeux liés à la valorisation des déchets. Des travaux de modernisation et d'extension vont transformer la déchèterie en un centre de valorisation performant, répondant à la fois aux exigences environnementales et de sécurité. Si l'adresse ne change pas, c'est un lieu totalement restructuré qui sera à découvrir à l'issue des travaux qui débiteront en 2020. Parmi les nouveautés, la surface d'accueil du public sera agrandie, des plateformes à plat pour les végétaux et les gravats seront créées, et de nouvelles filières seront en place comme les plastiques durs, le polystyrène, le plâtre... Vous serez régulièrement informés de l'avancement des travaux.



Les travaux d'agrandissement de la déchèterie débuteront en 2020.



d'informations sur www.ccbbo.fr



Boîte à piles disponible auprès de votre mairie ou dans les bureaux de la CCBBBO.

Recycler ses piles, c'est utile !

Chaque Français utilise en moyenne 20 piles et/ou petites batteries par an. Seulement, 40 % des piles usagées sont à ce jour recyclées.

Qu'il s'agisse d'une pile bâton dans une radio ou une lampe torche, d'une pile bouton dans une calculatrice ou une montre, ou encore la batterie de votre ancien téléphone ou d'un ordinateur portable, Corepile reprend tous les types de piles et petites batteries (sauf les batteries de voiture et de vélos électriques) et les trie ensuite avant de les recycler. Les piles rechargeables, une fois hors d'usage, se recyclent et sont reprises de la même façon que les piles classiques. Vous pouvez ramener vos piles dans les points de vente ou en déchèterie.

Pour faciliter le stockage de vos piles et accumulateurs chez vous, dotez-vous d'une boîte à piles dédiée. Récupérez-la directement auprès de votre mairie ou dans les bureaux de la CCBBBO.

Pour les médicaments, pensez à Cyclamed

Depuis 2007, toutes les pharmacies françaises ont l'obligation de collecter les médicaments non utilisés qu'ils soient périmés ou non, rapportés par les particuliers.

Les emballages vides (cartons et blisters) sont à déposer dans le bac jaune.



Pneumatiques, retour au point de vente



- Les pneus ne sont pas acceptés en déchèterie.
- La collecte des pneus usagés est réglementée et, bien entendu, il est formellement interdit de jeter des pneus usagés dans la nature.
- Le prix d'achat des voitures et des pneus inclut une éco-taxe qui représente le prix du recyclage dont se chargent les professionnels. Les producteurs et les importateurs de pneus doivent assurer la collecte et le traitement des pneus usagés.
- Vous devez donc les ramener là où vous les avez achetés. Si vous les avez achetés à l'étranger ou sur internet, vous pourrez vous rendre dans un autre point de vente mais ce service pourra vous être facturé.

Une redevance stable

Les tarifs 2020 pour la redevance ont été votés et ils restent inchangés par rapport à 2019.

Cette stabilité est le résultat d'une optimisation dans la gestion de nos services et le fruit des efforts des usagers en termes de prévention et de tri des déchets.